



Période de confinement sanitaire : sur les refus de reports de congés ou incitations à en prendre

Orléans, le 8 avril 2020

Des services nous remontent des témoignages de collègues qui demandent /ont demandé un report de leurs congés d'avril vu les conditions de confinement, et à qui cela a été refusé.

Ceci provient d'une consigne de la DG aux chefs de service, figurant dans le « FLASH INFO n°1 - Semaine 15 » reçu hier sur nos boîtes professionnelles :

*« Les congés posés et validés par les supérieurs hiérarchiques correspondant à tout ou partie de la période de confinement **doivent être maintenus** sous réserve des nécessités du service. ».*

Cette mesure n'est pas judicieuse. Il nous semble évident que le report des congés posés mais pas encore pris devrait être accepté dans bien des cas, tout le monde comprenant bien le moindre intérêt de les utiliser en période confinée, en particulier suite à des séjours / voyages qui ont dû être annulés. Et ceci, même peu de temps avant la survenue des congés prévus. En effet, les agents de l'OFB sont suffisamment conscients de la situation actuelle et responsables pour estimer où seront leurs devoirs et leurs responsabilités, demain à l'issue de cette période douloureuse pour tous.

En ce qui concerne les nécessités de service, nous soulignons que les postes se prêtant au télétravail doivent à cet égard poser encore moins de problème que les autres.

Une consigne inverse serait donc un geste positif, intelligent en direction des agents, déjà malmenés en cette période de fusion, de risque sanitaire et de confinement.

Au-delà, nous mettons en garde contre toute tentation de notre hiérarchie d'inciter à poser de congés durant le confinement ou de faire pression pour remplacer des ASA Covid-19 par des congés ou des récupérations de jours travaillés. L'abus serait flagrant.

Nous alertons nos directions : tous ces messages négatifs ont et auront un impact sur la confiance des agents dans les équipes de direction. Ce n'est vraiment pas le moment.

Nous demandons à tout collègue de se rapprocher du syndicat de son choix en cas d'abus ou d'injustice dans ce domaine.